

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{re}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
6 heures 14 minut. soir, Omnibus.
4 — 11 — — Express.
4 — 11 — matin, Express-Poste.
9 — 48 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
1 heure 59 minut. soir, Express.
11 — 51 — matin, Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 11 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, Simon Bernard ne sera pas conduit de nouveau devant la cour du Banc de la Reine, pour y répondre à une accusation de conspiration. Le prévenu, selon les paroles officielles du procureur général, ayant été acquitté par un jury, et la prévention de conspiration reposant principalement sur les mêmes témoignages, on n'a pas cru devoir continuer la poursuite sous la prévention de conspiration, de telle sorte que le docteur Bernard peut se considérer comme étant complètement acquitté.

M. Walpole répondant à M. Kinglake, membre radical de la Chambre des communes, a ajouté, en ce qui concerne le prévenu Allsop, que l'ancien ministre avait procédé convenablement contre ce dernier, non pour délit, mais pour félonie, et que l'affaire devait être suivie comme dans le cas du docteur Bernard, ce qui revient à dire que le cabinet tory veut essayer de nouveau de la juridiction du jury. « Dans le principe », a dit M. Walpole, des doutes ont été exprimés sur l'efficacité de la loi. Le jugement ayant porté sur les faits, la question de droit demeure non résolue. La différence, dans l'affaire d'Allsop et celle de Bernard, c'est que le premier était sujet anglais de naissance. Après l'issue qu'a eue le procès, il eût été peu convenable de procéder de nouveau, d'après les mêmes témoignages, sous la prévention de délit ordinaire. » Mais sur Allsop la question reste entière.

Ce nouvel essai de l'administration tory réussira-t-il ? nous ne le pensons pas ; mais nous ne saurions en vouloir aux hommes d'Etat qui ont censuré lord Palmerston, de chercher à ne point revenir précisément à la thèse soutenue par ce dernier, dût-on se ménager des déceptions nouvelles. Toutefois, nous enissions préféré que le gouvernement britannique eût immédiatement reconnu sa faute, la meilleure folie étant toujours celle qui est la plus courte.

Les observations que nous trouvons à ce propos dans le *Morning-Post* ne peuvent être que vivement appréciées en France, en attendant les mesures gouvernementales qui ne sauraient manquer d'être

proposées. Cette feuille, dont nous avons eu si souvent à signaler l'excellent esprit, constate que c'est beaucoup qu'au milieu de l'animation générale, la plupart des journaux français se soient exprimés avec des sentiments de réserve, de modération et d'amitié. « Il n'est pas convenable », ajoute-t-il, que deux nations qui sont aussi sensibles sur tout ce qui touche à leur honneur, fassent échange de ce langage menaçant propre à exaspérer. Bien que tout le monde soit prêt à reconnaître que c'est dans l'intérêt réciproque des deux nations que l'alliance entre la France et l'Angleterre doit rester permanente et solide, il n'y a, dans cette manière de voir, aucune garantie de paix. Les intérêts des deux pays sont identiques ; mais si l'intérêt personnel fait comprendre aux deux parties l'importance de maintenir l'alliance, il n'est pas toujours le plus fort. Le flot des passions humaines, quand il est à son plus haut point, renverse tout ce qu'il rencontre. »

Cette argumentation est on ne peut plus juste ; et, comme le *Morning-Post*, nous pensons que l'intérêt personnel est impuissant à servir de guide, quand les passions prennent le dessus. Or, dans les circonstances où se trouvent maintenant la France et l'Angleterre, c'est un devoir sage pour les hommes d'Etat, les journalistes et les hommes publics des deux pays, d'éviter avec soin toute expression piquante dans les discussions. Mais, le *Morning-Post* l'avouera : il faut que, des deux parts, la consigne soit fidèlement remplie. — Havas.

Les rapports généraux de deux grandes nations gagnent toujours à être expliqués par leurs véritables interprètes ; ceux qui ont la véritable pensée de leurs gouvernements. Nous trouvons la confirmation de ce fait dans les remarquables paroles prononcées par M. le duc de Malakoff, dans le banquet qui lui a été donné, le 22, par les membres de l'United service club.

Au milieu des représentants les plus élevés de l'armée de terre et de mer de la Grande-Bretagne, et en face de M. le duc de Cambridge, qui présidait le banquet, l'illustre maréchal a dignement traduit la pensée impériale à l'égard de notre alliée.

M. le duc de Cambridge en portant un toast à l'empereur Napoléon III et à S. M. l'impératrice Eugénie, s'est exprimé en ces termes :

« Les bruyants applaudissements qui viennent d'accueillir mon toast doivent suffisamment confirmer mon ami le duc de Malakoff, que le nom de l'Empereur des Français est par lui-même un signal pour exprimer les plus généreux sentiments de ce pays. Quelles que soient les nuances politiques qui puissent y prévaloir, et sans aucun doute les opinions politiques de toutes les nuances ont leurs représentants dans cette salle, toujours est-il qu'il ne s'y trouve pas un homme, pas un cœur parmi eux qui ne s'y réjouisse de la circonstance providentielle qui a fait échapper l'Empereur et l'Impératrice au dernier attentat diabolique qui avait pour but de les assassiner. J'éprouve moi-même une satisfaction particulière en proposant ce toast, car si jamais quelqu'un a reçu des attentions particulières de Sa Majesté Impériale c'est moi. J'ai eu des occasions de converser avec l'Empereur dans des circonstances de toutes sortes et dans des moments tout-à-fait particuliers, et je puis affirmer consciencieusement que toutes les expressions et tous les sentiments de Sa Majesté Impériale s'accordaient avec les opinions qu'elle avait exprimées publiquement sur l'importance d'une alliance réciproque de la France et de l'Angleterre. Quant à moi, j'attache un grand prix à cette alliance. »

Le duc de Malakoff a répondu, avec cette réserve amicale qui l'honore :

« Monseigneur et Messieurs, le toast que vous venez de porter à l'Empereur et à l'Impératrice leur sera particulièrement agréable ; et, ma conviction se fonde profondément sur les paroles sympathiques prononcées par mon souverain quand j'ai eu l'honneur de me séparer de lui pour aborder les côtes de la vieille Angleterre. (*Bruyants applaudissements*). »

Répondant ensuite au toast qui lui a été personnellement porté par le Prince, le Maréchal a pour suivi en ces termes :

« Monseigneur et Messieurs, je vous sais un gré infini des bienveillantes expressions que vous

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AIGUILLETTE D'OR.

(Suite.)

L'insouciance est presque une grâce d'état pour le marin.

L'aspirant, modèle du genre, — Jules Renaud, par exemple, pouvait passer pour tel, — est aimé du matelot. Sur le gaillard d'avant, il est estimé à plus d'un titre.

— C'est un bon enfant et un solide, disent les marins, quand il est de corvée dans la chaloupe, il nous dit : Ah ça ! je vous permets d'aller boire un coup, mais celui qui n'est pas de retour dans cinq minutes, gare dessous ! je ne le rate pas, et une autre fois il verra la terre au bout d'une gaffe. — Hein ! c'est bien parlé ! il n'a pas peur qu'on lui file, il sait qu'on le connaît ; c'est pas un chien comme y en a dans le service.

Les aspirants savent que leur devoir est d'être les premiers partout où il y a du danger ; si un homme tombe à la mer, ils se précipitent dans le canot de sauvetage et saisissent un aviron sans hésiter ; dans les débarquements ils ne le cèdent à personne, les officiers ont peine à mo-

dérer leur ardeur, et les plus enragés des matelots à les suivre au pas de course. Dans un incendie, ils sont aussitôt rendus en haut que les gabiers eux-mêmes ; à l'œuvre, leur enthousiasme se réveille, ils sont intrépides et infatigables. A Bone, à Bougie, à la Vera-Cruz, l'élève imberbe conquiert l'épaulette ou la croix ; par un gros temps, s'il faut donner l'exemple pour monter sur les vergues, tous les aspirants s'en disputent l'honneur.

Nous n'avons pas tout à fait le droit de sortir du poste de la *Brillante*, dont le recueil d'*Occidentales* et un album charivarique ont immortalisé la mémoire dans la station des Antilles.

On lui doit, en effet, une collection de caricatures dans lesquelles les collaborateurs commencèrent par s'immoler réciproquement, afin d'avoir le droit d'atteindre M. Labranche, le *Sanguinaire*, et le commandant lui-même qui prit la plaisanterie en bonne part.

On lui doit un chansonnier maritime-burlesque, dont l'étude ne sera interdite qu'aux jeunes filles au-dessous de vingt-cinq ans.

Quiconque connaît tous les couplets de la complainte Barbachu sait que la verve scandaleuse de Fargeolles ne s'arrêterait pas même à mi-chemin.

On se récréait ainsi dans le poste de la *Brillante* avec la théorie du déjeuner en six temps, imitée de l'exercice du fusil, et l'école du diner en douze commandements parodiée de l'école du canon.

A terre, les élèves prenaient des plaisirs moins marimes et plus coloniaux ; ils étaient reçus en jeunes gens comme il faut dans plusieurs maisons de Fort-Royal. Chez M. Desgalets, l'ordonnateur, par exemple, on s'est longtemps rappelé avec satisfaction l'époque de la station de la *Brillante*.

Marian Titine, Calypso et les autres femmes de couleur qui ont le privilège d'offrir des sièges aux officiers de la station de marine, quand ils prennent le frais sur la sayane, font encore l'éloge de Jules Renaud, et de Ferragus, d'Emond et Arthur Davis. Nous en passons des meilleurs.

Mais, à l'approche de l'hivernage, la corvette reçut l'ordre de se préparer à retourner en France. Jules Renaud et ses compagnons y applaudirent avec joie.

La traversée de la Martinique à Brest ne fut pas moins charmante que le reste de la campagne ; — malheureusement, à l'arrivée, les tristes adieux de Charles vinrent déchirer le cœur de Jules Renaud.

— Mort !... mort !... Pierremont est donc mort !... s'écria-t-il amèrement. Oh !... je le vengerai ! Ne rencontrerai-je que dans dix ans ce scélérat de Fargeolles, il faudra qu'il me tue, moi aussi, ou je le tuerai.

Peu de temps auparavant, la comtesse de Bellegrave s'était fait annoncer chez M^{re} de Pierremont.

L'on ne saurait peindre en termes assez touchants le spectacle qui frappa ses regards.

m'adressez et je vous en remercie en toute sincérité. En apparaissant au milieu de vous, j'ai la confiance de rappeler aux deux pays le souvenir le plus glorieux de notre alliance, et mon plus vif désir, croyez-le bien, est d'être accueilli comme le symbole d'une politique loyale, digne et ferme. Ma conduite, toujours, sera dégagée d'arrière-pensée; et je ne cesserai d'en puiser le mobile dans cette grande idée, qu'après avoir eu tant d'occasions de l'estimer, en face, ou côte à côte, une alliance solide et durable entre deux grands peuples implique la condition nécessaire que l'honneur de l'une ne soit jamais sacrifié à l'honneur de l'autre. Je viens à vous, vous tendant une main amie, j'y viens plein de respect pour vos institutions et pour votre gracieuse souveraineté; et c'est de tout cœur que je m'associe de nouveau au toast porté à son auguste personne et que je bois à la prospérité de l'Angleterre, et à la perpétuité de son alliance avec le noble pays que je représente parmi vous.»

Il y a loin de ces affectueuses et loyales paroles aux incitations violentes des hommes de parti et de certaines feuilles non accréditées dont la mission semble être de profiter de toutes les difficultés et de tous les maux pour les envenimer. Les paroles du prince de Cambridge et du duc de Malakoff, qui valent bien des articles du *Daily-News* et du *Times*, nous sont un sûr garant que non-seulement la paix, mais encore l'alliance, seront finalement maintenues. — Havas.

Le *Lloyd de Pesth* assure que les relations entre la Russie et l'Autriche prennent un caractère plus amical qui se manifestera d'abord par des concessions douanières que la Russie serait disposée à accorder à l'Autriche. Celle-ci demande vainement, depuis des années, que la Russie dégrève certaines marchandises, les droits dont elles sont imposées étant très-préjudiciables, surtout aux provinces polonaises de l'Autriche. On a l'espoir, aujourd'hui, que les demandes du gouvernement autrichien vont enfin recevoir satisfaction.

On dit que la Diète germanique donnera au gouvernement danois un délai fixe dans lequel il devra faire des propositions positives, détaillées, sur la manière dont il entend satisfaire aux résolutions fédérales concernant les duchés. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Constantinople, 17 avril. — D'après les dernières nouvelles de Téhéran, des contestations se sont élevées entre le shah et la légation anglaise. On assure que les Persans ont occupé des territoires de l'Afghanistan, et qu'ils détiennent prisonniers illégalement un grand nombre d'Afghans.

Madrid, 22 avril. — Le Sénat a ouvert aujourd'hui la discussion sur le projet de loi relatif aux honneurs publics. La minorité de la Chambre combattra ce projet de loi.

Londres, 23 avril. — Dans la Chambre des communes, la motion de M. Wise, tendant à placer le service diplomatique sous le contrôle du parlement, combattue successivement par l'honorable Fitzgerald et les lords Palmerston et John Russell, a été rejetée à la majorité de 142 voix contre 114.

La deuxième lecture du bill des Israélites a eu lieu

dans la Chambre des lords. Plusieurs orateurs ont réservé leur opposition pour la discussion en comité.

Berne, 23 avril. — Le département politique a déposé aujourd'hui au conseil fédéral le rapport sur la question du consulat français. Le rapport conclut à l'admission en principe. Lundi commencera la discussion.

Turin, 23 avril. — La chambre des députés a clos aujourd'hui, à 5 heures, la discussion générale sur le projet de loi Deforesta, qui a été admis en principe par 129 voix contre 29. La discussion des articles a été renvoyée à demain.

Madrid, 23 avril. — Le congrès doit terminer promptement la discussion du projet de loi sur la presse. On annonce que ses séances seront closes à la fin du mois de mai prochain.

Londres, 24 avril. — Le *Times* contient les nouvelles suivantes, en date de Calcutta du 23 mars :

La proclamation pacifique adressée par lord Canning aux Jemindars a été sans résultat. Nana-Saib s'était échappé; le général Outram avait découvert et fait exécuter des rebelles à Lucknow. Les insurgés s'étaient dirigés vers le Sundecra, et l'Oude était tranquille.

D'après les nouvelles de Hong-Kong, du 15 mars, Canton était tranquille. Yeh avait été destitué par un édit de l'Empereur, et son successeur devait traiter avec les Européens. Lord Elgin et les autres plénipotentiaires étaient partis pour le nord.

Madrid, 24 avril. — Le ministère, au grand complet, a soutenu dans le sénat le projet de loi relatif aux honneurs publics à décerner aux hommes éminents.

Une escadre s'organise pour servir de garde d'honneur à Leurs Majestés, lors de leur séjour à Alicante. — Havas.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — On lit dans le *Constitutionnel* :

Le courrier de Londres du 24 ne nous ayant apporté que la première partie de la séance de vendredi à la Chambre des communes, nous avons annoncé que M. Disraeli avait déclaré maintenir son bill de l'Inde en demandant seulement la priorité de discussion pour ses résolutions sur le même sujet.

Le compte-rendu complet de la séance nous apprend que le chancelier de l'échiquier, revenant plus tard dans le cours de la soirée sur cette déclaration, a fait connaître à la Chambre son intention d'adopter une marche différente et plus conforme aux usages parlementaires : il a consenti à abandonner tout-à-fait le bill pour ne s'attacher qu'aux résolutions, qui doivent, si la chambre les agréé, servir de base à une mesure générale pour la réorganisation du gouvernement de l'Inde.

Le bill de l'Inde, présenté par le nouveau cabinet, a donc été effacé de l'ordre du jour de la Chambre; il n'y reste plus que les résolutions du ministère et le bill indien de lord Palmerston.

AMÉRIQUE. — On a des lettres de la Vera-Cruz, du 7. Le général Osollo, qui agit dans l'intérêt du gouvernement de Zuloaga, a pris la ville de Guadalupe avec tout le gouvernement de Juarez.

Osollo marchait sur Mexico, et il devait être probablement proclamé président de la République. Vera-Cruz tenait pour le parti de Juarez. Tampico était assiégé par le général Garza. Treize réactionnaires mexicains ennemis avaient été pris par ce dernier, au moment où ils cherchaient à débarquer du steamer de la maille anglaise. — Havas.

Une lettre de l'isthme de Panama annonce que le bruit courait qu'une émeute, sous la direction d'un des lieutenants, avait éclaté à bord du bâtiment de guerre anglais, le *Brunswick*, et qu'elle a été réprimée avec difficulté. — Havas.

FAITS DIVERS.

On annonce l'arrestation dans les communes de Fréteval et de Lignières (Loir-et-Cher) de dix individus prévenus d'affiliation à une société secrète. Les révélations de quelques-uns de ces hommes ont fait arrêter, jendi, dans le canton de Mer, deux autres individus. La gendarmerie les a conduits à Vendôme, ils ont été écroués à la prison de ville.

On lit dans l'*Union bretonne* de samedi :

« Une dépêche télégraphique, parvenue aujourd'hui à Nantes, annonce que le feu s'est déclaré ce matin à onze heures et demie, à bord du trois-mâts l'*Augusta*, qui se trouvait en chargement dans le bassin de Saint-Nazaire. L'incendie s'est d'abord manifesté dans la cambuse, et ses progrès, favorisés par un vent violent, ont été si rapides, qu'on s'est vu dans la nécessité de saborder le navire. Là s'arrêtèrent les renseignements recueillis jusqu'à 3 heures.

L'*Augusta* appartient à la maison Leboterf et Greslé, de notre ville. Elle avait à bord une grande quantité de marchandises, consistant surtout en articles de Paris, destinées à la Réunion. Elle était assurée à Nantes. »

On lit dans le *Journal d'Agriculture pratique* :

Les concours régionaux d'animaux reproducteurs et les expositions d'instruments vont avoir lieu pendant le mois de mai, pour les dix régions dans lesquelles la France est divisée. Du 3 au 9 mai, se feront simultanément les concours d'Avignon, de Blois, de Cahors, de Chaumont et de Saint-Brieuc; ceux d'Alençon, de Maçon, de Mont-de-Marsan, de Niort et de Versailles, se tiendront du 17 au 23.

Les concours des années précédentes ne duraient que deux jours, et les agriculteurs se plaignaient de ne pouvoir les visiter avec le soin nécessaire. Cette année, la durée de chaque solennité est portée de trois jours à sept, et l'emploi du temps est ainsi réglé : 1^{er} jour, réception, classement et montage des instruments; 2^e jour, réception des animaux et des instruments, essai des instruments; 3^e jour, opérations du jury des animaux, fin des travaux du jury des instruments; 4^e jour, ouverture, le matin, de l'exposition des instruments, à 1 fr. par personne; ouverture, à 2 heures, de l'exposition des animaux, à 2 fr. par personne; 5^e jour, exposition publique, à 50 centimes par personne; délibération sur la prime d'honneur; 6^e jour, exposition publique et gratuite, distribution des récompenses; 7^e jour, opération de marque et de daguerréotype pour les animaux et les instruments primés.

La noble veuve, mourante, était soignée par une jeune fille, pâle, défaillante elle-même, qui la servait sans prononcer une parole.

C'était le silence de deuil interrompu seulement par des prières de mort.

M^{me} de Bellegrave remplit scrupuleusement sa mission pieuse; mais quelles consolations offrir à cette mère sainte dont les larmes coulaient vers Dieu? La jeune femme s'associa discrètement à la muette douleur des deux martyrs. Tous les jours elle passait des heures navrantes au chevet de la mère de Charles.

He las! le docteur Farelles avait trop bien senti que M^{me} de Pierremont ne survivrait pas à la perte de son fils!...

— Ne maudis pas le meurtrier, ma pauvre Eglé, mon enfant!... Pardonne à celui qui me tue et qui t'a ravi le bonheur!...

Telles furent les dernières paroles de M^{me} de Pierremont.

Eglé anéantie lui ferma les yeux, et tomba épuisée par son dévouement filial.

Eglé restait seule et n'ayant pour tout bien que l'aiguillette d'or de son fiancé.

Immobile, glacée, glacée comme le cadavre de M^{me} de Pierremont, Eglé tenait encore entre les mains le triste gage de son amour.

Combien d'heures horribles s'étaient écoulées, combien de coups funèbres avaient retenti sur l'airain, de-

puis la mort de la noble veuve!... On ne sait...

La mère et la fiancée de Charles étaient pâles et froides toutes deux.

Toutes deux gisantes : celle-là sur le lit de mort, celle-ci sur le plancher de la pauvre demeure, où Charles s'était tant promis d'y ramener l'aisance.

Leurs regards étaient également ternes :

Sur les traits de M^{me} de Pierremont une expression de douleur sereine se mélangeait à un céleste espoir de l'autre vie.

Sur les traits d'Eglé, la douleur et le désespoir seulement.

Eglé vivait.

Le cœur de la fiancée n'avait pas encore cessé de battre lorsqu'entra la comtesse de Bellegrave qui la fit transporter chez elle.

En descendant à terre, Jules Renaud apprit avec désespoir les dernières conséquences de la mort de son ami. Jules obtint d'être présenté à Eglé.

La jeune fille, entourée des soins les plus délicats, mais accablée par une maladie morale qui la dévorait lentement, le reçut avec calme.

— Je vous attendais, monsieur Renaud, lui dit-elle. Vous étiez son ami, il vous aimait!... Si je dois survivre à sa perte, c'est à Dieu, à Dieu seul que j'appartiendrai!...

Jules s'inclina respectueusement; il eût voulu se mettre à genoux devant la pieuse orpheline.

Eglé poursuivit avec effort; l'aiguillette d'or était à côté d'elle.

— Si j'étais sûre de mourir, je ne m'en séparerais pas!... murmura-t-elle; mais ils disent que je suis jeune, que je vivrai!... Et les ministres de ma religion m'ordonnent de vivre au nom de Dieu!...

Jules Renaud écoutait, recueilli dans sa douleur.

Eglé prit l'aiguillette d'or et dit ensuite :

— C'est le symbole d'un amour qui n'est plus de la terre. Il faudrait m'en dépouiller avant de me consacrer à Dieu et à ses pauvres!... Dès aujourd'hui, j'en ferai donc le sacrifice. Monsieur Renaud, je vous en prie, acceptez son aiguillette d'or.

Jules reçut ce présent sacré avec une émotion inexprimable. — Mais un désir de vengeance brillait-il dans ses regards!... où bien la jeune fille pénétra-t-elle ses pensées?...

Elle ajouta bientôt en tremblant :

— Je vous la donne, Monsieur Renaud, à une condition....

— Cette condition est acceptée d'avance, Mademoiselle, dit Jules d'une voix altérée.

— C'est que vous n'essayeriez jamais de venger sa mort?...

Jules avait retenu ses larmes jusqu'à ces mots, mais alors il pleura.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.
(La suite au prochain numéro.)

— On lit dans le *Journal d'Agriculture pratique* :

Il n'y a pas de mouton à tout climat ; mais, quand on veut de la laine et de la rusticité, quand on veut remonter un troupeau spécialement fait pour fournir des toisons abondantes, on doit recourir au mérinos amélioré. Nous citerons, à l'appui de cette opinion, la vente de 80 béliers que vient de faire M. Dufloy, du département de Seine-et-Marne, pour une somme de 27,000 fr. ; tous les béliers ont été achetés par des Anglais, qui les ont expédiés au Cap. Nous citerons aussi ce qui vient de se passer à la vente faite, comme nous l'avons annoncé le 5 avril, par la bergerie impériale de Gevrolles ; cette vente a donné lieu au placement de 37 béliers mérinos, les uns à laine tout-à-fait soyeuse, du type de Manchamp, les autres du type intermédiaire Manchamp-Ramboillet. Les premiers, que la bergerie vendait autrefois difficilement, ont cependant obtenu, en 1858, le prix le plus élevé de la vente. Comme le même fait a été remarqué en 1857, on a l'espoir que le nouveau type mérinos à laine soyeuse ne tardera pas à être recherché par l'agriculteur. Les prix d'adjudication ont varié entre 185 fr. et 430 fr. Quelques brebis ont été vendues dans les prix de 115 à 130 fr.

On voyait, parmi les acheteurs, des propriétaires anglais venus du Cap, et l'administrateur des domaines du roi de Wurtemberg. La plupart des achats ont cependant été faits par des cultivateurs français des départements de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de Seine-et-Marne, de la Nièvre, de la Meurthe, de la Haute-Saône, etc., etc.

Il est certain que depuis 10 ans les Anglais, attirés par la renommée de la bergerie de Gevrolles, ont acheté aux Châtillonnais des béliers pour des sommes importantes. C'est au Cap et en Australie que s'écoule une grande partie des animaux formés par les éleveurs de l'arrondissement de Châtillon. Les éleveurs du Cap disent très-nettement qu'ils sont obligés de remonter leurs troupeaux abâtardis par l'usage prolongé de béliers mérinos élevés en Angleterre ; ils ont acheté, cette année, un certain nombre de béliers de Gevrolles, ce qui ne les a pas empêchés de faire de nombreux achats chez les principaux éleveurs du Châtillonnais.

— Une nouvelle invention de l'abbé Caselli, de Florence, va changer radicalement la transmission des dépêches télégraphiques.

Par un mécanisme et un procédé nouveau, inventé par M. Caselli, on réussirait à transmettre à n'importe quelle distance le *fac-simile* de manuscrits et de dessins (même avec lettres et figures coloriées) faits à la plume ou sur du papier usuel mouillé dans un liquide préparé avec plusieurs substances ; la transmission possible est de 60,000 lettres par heure.

La transmission des dépêches ou de gravures ne dépendrait pas de la main de l'homme, car le mécanisme, mis en mouvement par la force électrique ou magnétique, travaille tout seul, et le télégraphiste n'a d'autre occupation que celle de placer les dépêches sous la mécanique et de les enlever déjà télégraphiées.

Le procédé est des plus simples : le papier à télégraphier serait roulé sur un cylindre, et à la station où doit arriver la dépêche, on n'a qu'à rouler du papier blanc préparé sur un autre cylindre ; c'est sur ce dernier qu'a lieu la reproduction du *fac-simile*.

Si nous pouvons ajouter une foi sérieuse à cette nouvelle, on peut dire qu'une révolution complète va avoir lieu dans la télégraphie électrique.

(*Journal général de l'Instruction publique.*)

— Dans une des séances tenues récemment à Paris par les délégués des sociétés savantes des départements, réunis en session annuelle, un membre distingué, M. le vicomte du Moncel a fait connaître les progrès réalisés en 1857 par les sciences physiques, et a révélé l'existence de plusieurs appareils destinés particulièrement à la galvanoplastie et à l'éclairage électrique. Parmi ces appareils, il en est un qui fonctionne actuellement à l'usine à gaz de l'hôtel des Invalides, et dont l'application intéresse au plus haut point la navigation.

On sait à quelles épouvantables catastrophes en mer a donné lieu, dans ces dernières années, l'insuffisance des feux lumineux. Bien souvent on a songé, pour éviter ces malheurs, à user de la puissance de la lumière électrique, puissance qui est telle, qu'à l'aide de lentilles à échelons on pourrait éclairer à une distance considérable la marche d'un navire. Mais une question était encore à résoudre : Comment obtenir la production de la lumière ? Une pile composée de liquides est toujours un appareil délicat à manier et difficile à placer sur un navire soumis aux mouvements de tangage et de roulis, et de plus une pile s'use promptement et nécessite d'énormes frais d'entretien.

Il paraît qu'avec la machine des Invalides, dont a

parlé M. Du Moncel, machine magnéto-électrique, assez puissante pour reproduire des courants d'une intensité égale à ceux fournis par une pile de 70 éléments de Bunsen, le problème serait résolu. On annonce que des expériences publiques vont être faites sur la Seine, à bord d'un bateau à vapeur qui descendrait et remonterait le fleuve de Bercy à Saint-Cloud, muni d'un appareil projetant sa lumière sur les deux rives à une grande distance. Ce sera un spectacle très-curieux, et qui aura naturellement pour témoin toute la population parisienne.

Pour entretenir les courants électriques que produit l'appareil nouveau, la force d'un cheval de vapeur suffit ; aussi sera-t-il facile, à bord des navires à vapeur où le moteur existe déjà, de distraire du jeu de la machine la force d'un cheval, sans que la marche du navire puisse en souffrir jamais.

Appliquée à la galvanoplastie, la découverte signalée par M. Du Moncel aurait également de précieux résultats, mais il y a lieu surtout de s'attacher aux avantages d'un éclairage puissant, soit pour les grandes communications de la capitale, soit pour les voyageurs en mer. La communication faite aux délégués des sociétés savantes a déjà, du reste, vivement ému le monde savant, et dans plusieurs ports de mer des expériences doivent être faites en même temps qu'à Paris.

— Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 24 avril 1858, contient les gravures et les articles suivants :

TEXTE. *Courrier de Paris*, par Jules Lecomte. — S. M. la reine de Hollande, par Léo de Bernard. — Prêtre de Boudha, par Mac Vernoll. — Une caricature chinoise, par Maxime Vauvert. — Monument funèbre de Rueil, par Léo de Bernard. — La nouvelle entrée des Tuileries, par le baron de Noceat. — La statue de Notre-Dame de France, par Fulgence Girard. — Anniversaire de la naissance d'Hannemann, par F. G. — Le Prado de Marseille, par Méry. — Bal de bienfaisance donné par la 10^e légion de la garde nationale, par Léo de Bernard. — *Courrier d'Italie*, par J. Doucet. — Mosquée de Sainte-Sophie, par Fulgence Girard. — Les Marionnettes de M. Sand, par Ch. Mesnard. — Tunnel de Credo, par Carl Hermann. — *Courrier du Palais*, par Petit-Jean. — Chronique musicale, par Albert de la Salle. — Le Vistre, par Maxime Vauvert. — Bibliographie, par A. V. — Feuilleton : *le capitaine Girard*, par Alexandre Dumas.

GRAVURES. S. M. la reine de Hollande. — Prêtre de Boudha en costume de cérémonie. — Une caricature chinoise. — Tombeau de l'impératrice Joséphine ; monument de la reine Hortense ; crypte de la reine Hortense, dans l'église de Reuil. — Banquet homéopathique. — Plage du Prado (environs de Marseille). Bal de bienfaisance donné par la garde nationale du dixième arrondissement. — Mosquée de Sainte-Sophie. — Théâtre des marionnettes dans l'atelier de M. Sand. — Chemin de fer de Lyon à Genève ; tunnel de Credo. — Le Vistre (environs de Nîmes). — Rebus.

On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Nous avons annoncé que la ville de Blois se préparait à donner un éclat inaccoutumé au Concours régional Agricole qui s'ouvrira dans cette ville le lundi 3 mai prochain.

Les Expositions des Beaux-Arts, de l'Industrie et de l'Horticulture, qui doivent avoir lieu à la même époque, présenteront, si nous en croyons les renseignements qui nous parviennent, un véritable intérêt par leur variété et leur importance. Des artistes et des industriels de premier ordre ont répondu avec empressement à l'hospitalité qui leur était offerte.

L'élégant vaisseau de l'ancienne église des Saintes-Maries, près l'Hôtel de la Préfecture, se meuble chaque jour de nouveaux tableaux d'artistes distingués.

On a dû, faute d'espace, abandonner la salle des Etats, primitivement affectée à l'Exposition de l'Industrie, et approprier à cette destination la magnifique halle de la ville, dont les galeries supérieures richement ornées, domineront l'Exposition de l'Horticulture, qui sera placée dans le vaste transept de cet édifice.

L'Administration du chemin de fer d'Orléans, toujours empressée de favoriser les solennités de ce genre, a décidé que du 2 au 10 mai elle accorderait une réduction de 40 p. 0/0 à toutes les personnes qui partant des points pour ainsi dire extrêmes de son réseau (Paris, Nevers, Châteauroux,

Nantes, etc., et stations intermédiaires), viendront visiter la pittoresque ville de Blois, son Concours Agricole et ses Expositions.

Cette réduction exceptionnelle de prix contribuera sans nul doute à augmenter encore le nombre des curieux.

Pour chronique locale et faits divers : P. M. E. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, lundi 26 avril 1858.

Les feuilles de Turin, du 24, nous apprennent, en même temps que l'adoption en principe de la loi Deforesta, la solennité avec laquelle la Chambre des députés piémontais a exprimé ce premier vote. Après un dernier discours de M. Valerio, rapporteur de la commission au nom de laquelle il réclamait le rejet de la loi, l'un de ses amis, M. Costa, a demandé que le scrutin eût lieu par voie d'appel nominal, afin qu'il n'y eût aucune surprise. La majorité a adhéré au désir de l'opposition, et l'on sait que celle-ci a été complètement battue. Sur 157 votants, 29 seulement ont appuyé l'étrange système de ceux qui prétendraient, à Turin, suivre les erreurs du jury d'Olb Bailly et du *Times*.

Quant à l'article 1^{er}, qu'une dépêche nous a dit avoir été adopté avec un léger amendement, il est ainsi conçu :

« La conspiration contre la vie des souverains et chefs des gouvernements étrangers est punie de la réclusion, susceptible d'être étendue à dix années de travaux forcés, lorsqu'il y aura en des actes préparatoires, sans les peines plus fortes établies par le Code pénal, lorsqu'il y aura en des actes d'exécution constituant une tentative aux termes du chapitre 3, titre 2, livre 1^{er} dudit Code, ou quand le crime a été consommé. »

Nous pensons que l'amendement auquel la dépêche fait allusion, est celui présenté par MM. Buffa et Miglietti, membres de la minorité de la commission. Cet amendement déclare que « la conspiration contre la vie du chef d'un gouvernement étranger, manifestée par un acte tendant à préparer l'exécution du crime, doit être punie de la réclusion ; les coupables peuvent être, en outre, placés sous la surveillance spéciale de la police pendant cinq ans. » On voit qu'il a pour but de rendre la loi plus efficace encore contre les auteurs de toute conspiration, ainsi que l'a déclaré M. Miglietti, appartenant à la fraction du centre de l'assemblée.

Certes, il est consolant de voir avec quelle loyauté les véritables représentants de la nation piémontaise remplissent leur mandat de législateurs, voulant non moins le triomphe de l'honnêteté, que celui de la liberté fondée sur l'ordre. En agissant comme elle le fait, l'Assemblée piémontaise travaille plus fructueusement à l'indépendance de son pays et à celle de l'Italie entière, que ne le feraient, à coup-sûr, les amis de M. Valerio, bien plus préoccupés, quoi qu'on dise, de plaire aux factieux que de servir la cause qu'ils prétendent défendre. — Havas.

Trieste, 23 avril. — Les nouvelles de Calcutta, en date du 22 mars, disent que le procès du roi de Delhi est terminé et que la condamnation de ce monarque est probable. Yeh était arrivé à Calcutta.

Les nouvelles de Hong-Kong, du 13 mars, annoncent que le gouverneur Mekiang avait reçu à Suchau les dépêches des quatre plénipotentiaires et qu'il avait promis de les expédier à Pékin. — Havas.

Marché de Saumur du 24 Avril.

Froment (hec. de 77 k.)	14 72	Graine de colza	—
2 ^e qualité, de 74 k.	14 43	— de lin	27 —
Seigle	8 80	Amandes en coques	—
Orge	8 80	(l'hectolitre)	—
Avoine (entrée)	11 —	— cassées (30 k.)	78 —
Fèves	10 —	Vin rouge des Cot.	—
Pois blancs	28 —	— compris le fût,	—
— rouges	28 80	1 ^{er} choix 1857.	—
Cire jaune (30 kil.)	225 —	— 2 ^e (a)	100 —
Huile de noix ordin.	50 —	— 3 ^e	70 —
— de chenevis	45 —	— de Chinon.	90 —
— de lin	50 —	— de Bourgueil.	150 —
Paille hors barrière	24 93	Vin blanc des Cot.	—
Foin	63 96	1 ^{re} qualité 1857	—
Luzeine	63 64	— 2 ^e	80 —
Graine de trèfle	62 —	— 3 ^e (a)	45 —
— de luzeine	40 —	— ordinaire	—

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 24 AVRIL.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 69 20.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 93 25.

BOURSE DU 26 AVRIL.

3 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 69 13.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 93 25.

P. M. E. CODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^o SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 3, et BESNARD, notaire au Puy-Notre-Dame.

VENTE

Par Licitation, en deux Lots,
D'UNE

MAISON ET DÉPENDANCES,
Situées ville du Puy-Notre-Dame,
canton de Montreuil-Bellay.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^o BESNARD, notaire au Puy-Notre-Dame, le dimanche 16 mai 1858, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution de deux jugements rendus par le Tribunal civil de première instance de Saumur, les 11 juin 1857 et 15 avril 1858, enregistrés, et aux requête, poursuites et diligence du sieur Louis Lemardelay, quincaillier, demeurant au Puy-Notre-Dame, ayant M^o Segris, demeurant à Saumur, pour avoué,

En présence :

De sieur Julien Lemée, garde champêtre de la commune du Coudray-Maconard, y demeurant; agissant en qualité de subrogé-tuteur de: 1^o Louise Lemardelay; 2^o Caroline Lemardelay, mineures, issues du mariage du sieur Lemardelay, susnommé, et de dame Jeanne Lemée, son épouse, décédée, ayant M^o Coubault, demeurant à Saumur, pour avoué;

Il sera, aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, procédé à la vente par licitation des biens dont la désignation suit :

ARTICLE 1^{er}.

Une portion de la maison et de la cour habitées actuellement par ledit sieur Lemardelay;

Cette portion joint au nord la grande rue, au levant M. Dénéchau, au midi une allée, et au couchant le surplus réservé par le sieur Lemardelay.

Cette portion sera séparée du surplus par une ligne parallèle au mur du levant de la maison que ledit sieur Lemardelay a fait construire dernièrement à la place de celle qu'il avait acquise des époux Tessier, et à 3 mètres 45 centimètres de ce mur.

Il sera fait à frais communs entre l'acquéreur de ce lot et le sieur Lemardelay, du haut en bas, un mur en pierres de tuf, à chaux et à sable, de 22 centimètres d'épaisseur, qui sera pris sur le 1^{er} lot; il sera mitoyen dans toute sa hauteur jusqu'au faitage, excepté dans la cour où il n'aura que 4 mètres de hauteur. Communauté au puits et à l'allée pour s'y rendre, cellier dans lequel est un pressoir garni de ses ustensiles, sous la maison de M. Dénéchau, et soumis au droit d'usage pendant le temps des vendanges;

Une portion de jardin, contenant environ 80 centiares, joignant au nord M. Dénéchau, au couchant le surplus réservé pour le 2^e lot, dont il sera séparé par une ligne droite partant de l'arrière nord-est des lieux d'aisances, et allant aboutir à un point fixé dans le mur du côté du nord.

ARTICLE 2^e.

Il sera composé du surplus de la maison et de la cour, à prendre du côté du couchant.

Cette portion, ayant 2 mètres 45 centimètres de largeur, joindra au levant le premier lot, au nord la rue, au couchant le corridor de la maison du sieur Lemardelay, au midi une allée.

Une portion de jardin, contenant environ 80 centiares, joignant des deux côtés M. Dénéchau et le premier lot.

Communauté à l'allée qui sert à l'exploitation de ce jardin.

MISE A PRIX.

Les immeubles ci-dessus désignés seront criés sur la mise à prix de, savoir :

L'article 1^{er} 2,490 fr.

L'article 2^e 600

Les personnes qui désireront avoir de plus amples renseignements pourront s'adresser :

1^o A M^o BESNARD, notaire au Puy-Notre-Dame, dépositaire du cahier des charges;

2^o A M^o SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 3, poursuivant la vente.

Fait et rédigé à Saumur, le 22 avril 1858.

SEGRIS, avoué.

Entregistré à Saumur, le 23 avril 1858, f^o 52, v^o, c^o 9. Reçu un franc 10 centimes, dixième compris. (227)

Signé : LINACIER.

VENTE MOBILIÈRE.

Le dimanche 2 mai 1858, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, à dix heures du matin, il sera procédé, en la maison de feu M. de Foucauld, commune de Sonzay, par le ministère de M^o Dutermé, notaire à Saumur, à la vente aux enchères du mobilier garnissant cette maison, et consistant en : Buffets, commodes, bois de lits, fauteuils, tables de cuisine, vieux livres, vieux harnais, fûtailles, charrettes, planches d'ormeau, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant plus 5%. (218)

A VENDRE

Au pair,

SIX ACTIONS

de l'ex-société Préau, Vrignault et C^o, Avec faculté d'accepter les statuts de la société qui l'a remplacée et, par suite, les dividendes que cette société pourra donner au mois de mai prochain.

S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M^o SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 3, et LEROUX, notaire en la même ville, rue Beaurepaire.

ADJUDICATION

Le dimanche 2 mai 1858, heure de midi, En l'étude de M^o LEROUX, notaire, à Saumur,

D'UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 70, appartenant aux époux Maurice Hubert.

Pour plus amples renseignements, voir le journal du 10 avril, et s'adresser à M^o LEROUX, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges, ou à M^o SEGRIS, avoué à Saumur. (217)

Il a été trouvé un petit PORTE-MONNAIE.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1859,

TRÈS-JOLIE MAISON,

Située sur la levée d'Enceinte, Avec écurie, remise et un très-beau jardin, garni de très-beaux arbres à fruits.

Cette maison est certainement l'une des plus confortables de la ville, et que les inondations n'ont pu atteindre. S'adresser à M. BUDAN, maître d'hôtel. (523)

A VENDRE UNE MAISON

Vaste et commode.

Faisant angle sur les rues Haute et Basse-Saint-Pierre, et celle du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. le capitaine GUIOT.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

Une GRANDE MAISON, propre au commerce, au milieu de la rue Saint-Jean.

S'adresser à M. Abel MARQUIS, ou à M. PINET, rue du Temple. (228)

AVIS AUX CONSOMMATEURS ET AU COMMERCE.

Les plumes EMMANUEL

jouissant d'une réputation européenne, et dont trois jugements ont mis fin à la basse cupidité des contrefacteurs, se trouvent chez MILON, libraire, rue d'Orléans, 59, seul DÉPOSITAIRE pour l'arrondissement de Saumur. (219)

M. BEAUREPAIRE, avoué, demande un CLERC ayant déjà quelques notions de procédure. (213)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Une MAISON, située rue de la Petite-Douve, n° 10, à Saumur.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (139)

A VENDRE OU A LOUER

Une MAISON, sise au Petit-Puy. S'adresser à M. JOUFFRAULT.

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise Grand Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M^o LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

Changement de domicile.

L'étude de M^o BEAUREPAIRE, successeur de M. Jahan est transférée rue Cendrière, n° 8. (226)

M. CARETTE, CHIRURGIEN - DENTISTE

DE PARIS,

Professeur de prothèse dentaire, auteur de plusieurs ouvrages sur l'art du dentiste, notamment de celui intitulé le Dentiste de la Maison, approuvé par l'École de médecine,

A Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n° 15.

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux; les fait épaisir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — DÉPÔT à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean.

PRIX DU POT: 3 FR. (8)

OUVERTURE

DU

PACAGE AU VERT

DANS

LA PRAIRIE PONNEAU,

Le dimanche 2 mai 1858.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie, dont l'herbe est reconnue de qualité supérieure, peuvent toujours s'adresser à M. GRELLET, rue de la Gare.

Prix : 25 francs, et 60 centimes pour le garde, pour 35 jours. (220)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

LE BIBLIOPHILE

JOURNAL DE BIBLIOGRAPHIE UNIVERSELLE,

Paraît tous les dimanches,

IL REND COMPTE DES LIVRES LES PLUS INTÉRESSANTS AU FUR ET A MESURE DE LEUR PUBLICATION

SOIT EN FRANCE, SOIT A L'ÉTRANGER.

Voyages. — Histoire. — Littérature familière. — Philosophie. — Sciences. — Beaux-Arts. —

Œuvres de Théâtre. — Poésie. — Romans. — Nouvelles.

Toute production écrite de l'intelligence, en un mot, y est résumée et analysée impartialement.

CE JOURNAL REMPLIT VÉRITABLEMENT UNE LACUNE DANS LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE,

EN METTANT CHACUN A MÊME DE S'INITIER RAPIDEMENT CHAQUE SEMAINE A TOUT CE QUI S'EST PUBLIÉ D'IMPORTANT AUTOUR DE LUI.

FELIX FOUCOU, Rédacteur en chef.

PRIX D'ABONNEMENT: Pour Paris, Un an, 8 fr. — Six mois, 5 fr. — Pour les départements: Un an, 10 fr. — Six mois, 6 fr. ÉTRANGER: Surtaxe suivant les pays.

On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5, et en province, chez tous les libraires et Directeurs de Messageries.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,